

Objet : assemblée générale mixte
Mardi 29 juin 2010 (9h30)

Paris, le mardi 8 juin 2010

Madame, Monsieur,

Actionnaire de notre Société, vous êtes cordialement invité(e) à participer à notre prochaine Assemblée générale mixte, qui se tiendra Mardi 29 juin 2010 à 9h30, dans les locaux de Business & Decision au 153, rue de Courcelles, 75017 Paris (*métro Pereire, ligne 3 ; RER Pereire-Maréchal Juin, ligne C*).

Vous pourrez y assister à une présentation des activités de Métaphora, des comptes annuels de l'exercice 2009 et y prendre connaissance des perspectives et des ambitions de notre Société pour l'exercice en cours.

C'est l'occasion pour vous, actionnaires, de prendre part à la vie de la Société et de décider par votre vote de son avenir. La réunion sera précédée d'un accueil petit déjeuner.

Pour participer à l'Assemblée ou voter par correspondance, nous vous invitons à demander à votre banque ou intermédiaire financier une attestation de participation, en lui remettant la demande ci-jointe dûment complétée.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Service actionnaires

Tél. : 01 56 21 21 21

Mail : communication@businessdecision.com

P.J. :

- l'Assemblée générale des actionnaires : guide pratique et modalités
- Tableau des cinq derniers exercices
- Résolutions proposées à l'Assemblée générale mixte
- demande d'attestation de participation à remettre à votre intermédiaire financier
- demande d'envoi de documents et de renseignements

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES : GUIDE PRATIQUE & MODALITÉS

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires. Tout actionnaire peut prendre part à l'assemblée, s'y faire représenter par son conjoint ou un autre actionnaire, donner pouvoir au président ou voter par correspondance.

Pour participer à cette assemblée

Les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs actions inscrites dans les comptes tenus par la société cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Les propriétaires d'actions au porteur devront dans le même délai justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, laquelle résultera de la présentation, auprès de CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées, 14 rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9, d'une attestation de participation délivrée par l'établissement financier dépositaire de leurs titres, trois jours au moins avant la date de la réunion jusqu'à la date de l'assemblée.

Pour assister à l'assemblée

Une carte d'admission nominative sera délivrée à tout actionnaire nominatif ou porteur souhaitant assister à l'assemblée.

Pour donner pouvoir au président, voter par correspondance ou se faire représenter

Les propriétaires d'actions au porteur devront demander le formulaire et ses annexes à l'établissement financier dépositaire de leurs titres.

Les propriétaires d'actions nominatives devront retourner directement à CACEIS Corporate Trust le formulaire de vote par correspondance/procuration qui leur aura été adressé, accompagné de ses annexes.

Les formulaires de vote par correspondance/procuration ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par CACEIS Corporate Trust, trois jours avant la date de l'assemblée, et d'être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

Il est rappelé que le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration et réciproquement.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 136 du Décret du 23 mars 1967, tout actionnaire ayant effectué l'une ou l'autre des formalités ci-dessus, peut céder tout ou partie de ses actions pendant la période d'inscription nominative ou d'indisponibilité pour les titres au porteur en notifiant au teneur de compte habilité par l'AMF la révocation de son inscription ou de l'indisponibilité au plus tard la veille de l'assemblée avant 15 heures et fournir au dit teneur de compte les éléments nécessaires pour annuler son vote ou modifier le nombre d'actions ou de voix correspondant à son vote.

Les modalités de participation à l'assemblée générale par visioconférence ou par un moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour cette assemblée générale.

L'avis préalable de convocation, prescrit par l'article 130 du décret 67-236 du 23 mars 1967, a été publié dans le « Bulletin des annonces légales obligatoires » (« Balo » n°59) du 21 mai 2010.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents devant être communiqués à l'assemblée générale, sera tenu, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège social de la société

Le Conseil d'Administration

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE (29 JUIN 2010) TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES AU VOTE

LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ SONT CONVOQUÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE LE MARDI 29 JUIN 2010, À 9H30, AU SEIN DES LOCAUX DE BUSINESS & DECISION, AU 153, RUE DE COURCELLES, 75017 PARIS, À L'EFFET DE STATUER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

ORDRE DU JOUR :

I. RÉSOLUTIONS SOUMISES AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITÉ DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES

- ☞ Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes ;
- ☞ Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et quitus aux administrateurs ;
- ☞ Affectation du résultat de l'exercice ;
- ☞ Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des termes du rapport ;
- ☞ Ratification de la décision de radiation de la Société du Marché Libre ;
- ☞ Renonciation des administrateurs à l'allocation de jetons de présence ;

II. RÉSOLUTIONS SOUMISES AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITÉ DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES

- ☞ Autorisations à donner au Conseil en vue d'augmenter le capital social (article L. 225-129, VI du Code de commerce) ;
- ☞ Pouvoirs pour effectuer les formalités.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009, approuve les comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009, soit un bénéfice de **118.707 €** de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------|
| - En totalité au compte « Report à Nouveau » soit : | 118.707 € |
| - TOTAL : | 118.707 € |

Après affectation, le compte « Report à Nouveau » présente un solde créditeur de 796.973 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

L'Assemblée donne en conséquence quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

TROISIEME RESOLUTION

APPROBATION DES CONVENTIONS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce, déclare les approuver.

QUATRIEME RESOLUTION

RATIFICATION DE LA DECISION DE RADIATION DE LA SOCIETE DE LA COTE

L'Assemblée Générale ratifie, en tant que de besoin, la décision de radiation du Marché Libre de la société au 1^{er} juillet prochain.

Cinquième résolution

RENONCIATION DES ADMINISTRATEURS A L'ALLOCATION DE JETONS DE PRESENCE

L'Assemblée Générale prend acte de la renonciation des administrateurs à l'allocation de jetons de présence pour l'exercice en cours et les en remercie.

SIXième résolution

AUTORISATIONS A DONNER AU CONSEIL EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de ce jour, à augmenter le capital social, aux époques qu'il fixera, d'un montant maximum de 100 000 €, soit par apport en numéraire à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit par combinaison de ces divers procédés.

L'Assemblée Générale décide qu'en cas d'augmentation de capital en numéraire, les actionnaires disposeront, outre leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible, d'un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel.

Le Conseil d'administration pourra limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'augmentation de capital prévue.

Le Conseil d'administration pourra répartir librement, en totalité ou partiellement, les actions non souscrites. Ces actions ne pourront pas être offertes au public.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital conformément aux stipulations qui précèdent, d'en arrêter les modalités et conditions, et notamment de fixer le prix d'émission des actions, d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de déterminer

la date de jouissance des actions nouvelles, et en règle générale de mener à bonne fin toutes les opérations concourant à cette réalisation et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Les modalités de l'opération feront l'objet d'un rapport complémentaire que le Conseil d'administration établira au moment où il fera usage de l'autorisation à lui donnée par la présente assemblée générale, ainsi que d'un rapport complémentaire du Commissaire aux comptes.

SEPTième Résolution

AUGMENTATIONS DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Au regard de la résolution précédente et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129, VI, 1^{er} alinéa, dans le cas où le Conseil ferait usage de la présente autorisation, il sera procédé à une augmentation de capital dans les conditions fixées à l'article L. 443-5 du Code du travail, à hauteur d'un montant maximum de 10.000 €.

Les modalités de l'opération feront l'objet d'un rapport complémentaire que le Conseil d'administration établira au moment où il fera usage de l'autorisation à lui donnée par la présente assemblée générale, ainsi que d'un rapport complémentaire du Commissaire aux comptes.

HUITIEME RESOLUTION

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Résumé sommaire de l'activité :

Les résultats de l'année 2009 témoignent du ralentissement de l'activité des SSII dans le conseil et l'intégration. Le chiffre d'affaire de Métaphora est en recul de -5,37% par rapport à l'année 2008, du fait de l'impact de la crise que Métaphora a commencé à subir que sur 2009, grâce à son positionnement aval sur les projets informatiques.

Cependant, la stratégie de Métaphora sur 2009 pour faire face à la crise, a été de consolider la marge et le résultat net, ce qui a payé puisque le résultat net est en croissance sur l'exercice 2009 de +11,06% face à 2008.

Métaphora envisage une politique prudente sur 2010 avec comme objectif d'améliorer sensiblement son chiffre d'affaires, et de garder une stratégie de consolidation de la marge et du résultat net.

Les perspectives pour Métaphora en 2010 sont positives, pour réussir à faire un peu de croissance du CA malgré le contexte économique, nous avons décidé de renforcer l'équipe commerciale sur T2 avec l'embauche d'une personne pour le développement de l'agence, puis nous allons proposer et développer 2 nouvelles offres :

- Une offre de change management amont
- Une offre complète sur la recette MOA et technique

La fin de l'exercice 2009 a été marqué par le départ de Patricia SEBBAG la co-fondatrice de Métaphora, remplacée par Sandrine TOUBOUL qui occupe les fonctions de directrice.

Début 2010 nous avons démarré pour l'agence de TOULOUSE, la mise en œuvre de la certification ISO 9001 V2002, qui devrait être terminée en fin d'année.

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	469 543	469 543	469 543	469 543	469 543
Nbre des actions ordinaires existantes		1 540 000	1 540 000	1 540 000	1 540 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 712 244	4 570 478	3 498 871	3 718 762	3 519 129
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	367 344	663 216	335 037	194 392	205 822
Impôts sur les bénéfices	109 663	216 837	83 058	56 228	66 650
Participation des salariés au titre de l'exercice		85 382	26 015	7 685	12 172
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	172 055	362 816	220 357	106 885	118 707
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions		0.42-	0.15	0.08	0.08
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		0.24	0.14	0.07	0.08
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	24	29	26	26	23
Montant de la masse salariale de l'exercice	875 970	1 352 968	1 086 685	1 179 737	1 061 629
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	399 248	576 975	507 470	540 613	436 469

**DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'ATTESTATION DE PARTICIPATION
À REMETTRE À VOTRE INTERMÉDIAIRE FINANCIER**

Prénom : _____
Nom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____

N° de compte : _____
Banque : _____

le _____

Madame, Monsieur,

Je demande à participer à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société Métaphora (code Isin : FR 00000 7653 1), qui se tiendra mardi 29 juin 2010, à 9h30.

Dans cette perspective, je vous prie de bien vouloir :

- établir une **ATTESTATION DE PARTICIPATION** à mon nom ;
- **adresser cette attestation** à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées, afin de me permettre d'obtenir une carte d'admission; ou un formulaire de vote par correspondance. Tel : 01.57.78.32.32.

Je vous en remercie par avance et vous adresse mes meilleures salutations.

(signature)

* à compléter du nombre d'actions

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS
(Décret du 23 mars 1967 – Art. 133 – 135 – 138)

Conformément à l'article 138 du décret n°67-236 du 23 mars 1967, tout actionnaire porteur de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles 133 et 135.

Nous vous signalons de plus qu'il vous est possible, par une demande unique, d'obtenir l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.

Les textes en vigueur sur les sociétés commerciales offrent aux actionnaires titulaires de titres nominatifs ou justifiant de leur qualité de propriétaires de titres au porteur la possibilité d'obtenir de la Société, avant la tenue des assemblées, en plus des renseignements inclus dans la présente circulaire et qui doivent accompagner obligatoirement toute formule de procuration, diverses informations complémentaires, à savoir :

- rapports présentés par le Directoire ou Conseil d'Administration ;
- rapports des Commissaires aux Comptes ;
- bilan, compte de résultat, annexes (explications sur les comptes annuels, renseignements concernant les filiales et participations, inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille, etc.), comptes consolidés, rapport sur la gestion du Groupe ;
- bilan social.

Les actionnaires qui souhaiteraient recevoir ces informations voudront bien remplir et faire parvenir à la Société, la formule ci-dessous.

Le Conseil d'administration

✂ _____



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

A retourner à l'attention de :

CACEIS Corporate Trust
Service Assemblées Générales Centralisées
14 rue Rouget de Lisle
92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9

M., Mme ou Mlle : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Titulaire de :

_____ titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

_____ titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à _____

_____ titres au porteur inscrits en compte à _____

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles 133 et 135 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

A _____, le _____ 2010